

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Relevé de conclusions du 14 novembre 2019

Séance plénière :

1. Informations du Vice-Président
2. Approbation des relevés de conclusions des séances de la CFVU des 19 septembre 2019 et 17 octobre 2019
3. Etudes
 - 3.1. Approbation des capacités d'accueil de Licence
 - 3.2. Approbation des capacités d'accueil de Master 1
 - 3.3. Approbation des capacités d'accueil de Master 2
 - 3.4. Approbation du changement d'intitulé de parcours de la double licence *Lettres/Histoire de l'Art et Archéologie*, au sein de la mention Lettres
 - 3.5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des Licences Professionnelles de l'IUT de Valence
 - 3.6. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
4. Questions diverses

Collège A : Professeurs et personnels assimilés			
	Présent	Excusé	Procuration à
Valérie CHANAL			Jean-Luc REBOUD
Sylviane HENNEBICQ	X		
Thierry MENISSIER	X		
Patrice MORAND			Sylviane HENNEBICQ
Jean-Luc REBOUD	X		
Dominique RIEU			Jacky CUVEX-COMBAZ
Michèle ROMBAUT	X		
Philippe SALTEL	X		
Romain TINIERE	X		
Jean-Gabriel VALAY	X		
Collège B : Autres enseignants et personnels assimilés			
	Présent	Excusé	Procuration à
Delphine ALDEBERT-MORIN	X		
Stéphane DEVISMES			
Pierre GILLOIS	X		
Patricia LADRET			Thierry MENISSIER
Xavier LONG			
Gilles MONTEGRE			
Geneviève NOUYRIGAT			Delphine ALDEBERT-MORIN
Séverine RUSET PENKETH	X		
Virginie ZAMPA	X		
Collège C : Personnels IATOS			
	Présent	Excusé	Procuration à
Christine CHAUBET			Michèle ROMBAUT
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Isabelle DELHOTEL			Cédric LAURENT
Cédric LAURENT	X		
Pierre-André PICHON		X	
Pascale ROBERT			Séverine RUSET PENKETH
Collège D : Etudiants			
Etudiants titulaires	Présent	Etudiants suppléants	Présent
Alice ALTINKAYNAK		Emmy MARC	X
Salomé BURGET		Théo MAURETTE	

Gregor DAVID		Emilie LEROUX	
Elise DECEUNINCK	Procuration à Martin OUDART	Paul COLLEMARE	
Pierre-Antoine DE GAUDEMARIS			
Maelys FAURE		Gautier DAVRAINVILLE SIMONATO	
Lucie FAYOLLE			
Maria GOUVEIA DA CUNHA			
Claire HAUET		Victorine GIRARD	
Julien HINGANT		Loïc RAMPHORT	
Mohamed KALAAJI		Maram LAKHNECH	
Karin KAMALANAVIN		Melina M'BOMA	
Monsséf MAKHLOUF		Amalie WADEL	
Pierre MARTIN		Emmanuelle CORSON	
Marie MAZENOT	X	Alexis WARRET	
Guillaume OLMO		Nathalie PHUNG	
Martin OUDART	X	Marion BOUTET	
Hugo PRAT-CAPILLA		Reda TAMTAM	
Nelly ROCHAS		Alexis ROSSET	
Ambre TOUPET		Carla LOPES DOS SANTOS	
Personnalités extérieures			
Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
Bénédicte CORVAISIER	Procuration à Pierre GILLOIS	Grégory VIAL	
Alain MATTONE	Procuration à Romain TINIERE	Jean-Claude COVIAUX	
Catherine BOLZE		Nathalie BERANGER	
Bernard CARTOUX			
Mireille JACOMINO	Procuration à Virginie ZAMPA		
Invités permanents			
		Présent	Excusé
Lise DUMASY	Présidente du Conseil académique		X
Patrick LEVY	Président de l'UGA		X
Pascal LOUVET	Vice-président du conseil d'administration		X
Éric SAINT-AMAN	Vice-président Recherche		X
Jérôme GENSEL	Vice-président Relations territoriales et internationales		X
Henri BENOIT	Vice-président Systèmes d'information		X
Marie-Christine BORDEAUX	Vice-présidente Culture, culture scientifique et technique		X
Konstantin PROTASSOV	Vice-président Ressources et développement		X
Christophe RIBUOT	Vice-président Ressources humaines, politique sociale et handicap		X

Grégoire FEYT	Vice-président Relations avec le territoire		X
Marc ODDON	Vice-président en charge de la formation continue		X
Joëlle AUBERT	Vice-présidente en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle	X	
Marc GANDIT	Chargé de mission « Vie étudiante »	X	
José LABARERE	Chargé de mission « Santé »		X
Isabelle OLIVIER	Chargée de mission « Auto-évaluation HCERES et prochain contrat »		X
Joris BENELLE ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
	Directrice générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie ou son représentant		
Claire OGIER-BUNEL ou son représentant	Directrice générale déléguée aux relations territoriales et internationales ou son représentant		X
Jean-François REDON	Directeur Général Délégué à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Anne BROUZET	Directrice Générale Déléguée adjointe à la Formation et à la Vie Universitaire		X
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Océane DA COSTA RODRIGUES	Assistante à la Direction Générale Déléguée à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Maud VALLENARI ou son adjointe	Directrice de la DEVE ou son adjointe		X
Arnaud COEFFIER ou son adjointe	Directeur de la DMAP ou son adjointe		X
Lydie MUZART	Directrice de la DOIP		X
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA		X
Caroline WEST	Directrice du Service des Langues		X
Nathalie CHALON	Responsable administrative du service des langues		X
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI		X
Frédéric SABY	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Comlan FANTOGNON	Directeur du CUEF ou son représentant		X
Thierry PLACETTE	Directeur du SUAPS ou son représentant		X

SÉANCE PLÉNIÈRE

Lors de cette séance, les délibérations ont lieu à l'aide de boîtiers de vote électronique – excepté pour les votes concernant les demandes de baisse des capacités d'accueil de STAPS Grenoble et STAPS Valence qui ont lieu à main levée.

1. Informations du Vice-Président

- **CFVU du 28 novembre 2019**

Nicolas LESCA indique qu'il est nécessaire de réunir la CFVU une dernière fois le 28 novembre 2019 pour soumettre au vote les projets des associations étudiantes dans le cadre du FSDIE.

Intervention de Marie MAZENOT : Avec la mise en place de l'Université intégrée, il va falloir rationaliser tous les mécanismes de subvention d'associations étudiantes, ce qui risque de prendre du temps. Nous avons actuellement 100 000 € de demandes, ce qui représente une très grande partie de notre budget annuel. Prévoir une autre CFVU permettrait d'éviter de ne plus avoir de vie étudiante jusqu'à avril 2020.

- **Accréditation**

Jean-François REDON présente les prochaines étapes de la construction de l'offre de formation accréditée 2021-2025.

RAPPEL PARTIE HAUTE

- **Partie haute :**

1. Informations sur la Mention du diplôme (2 pages max.)

2. Ambitions pour chaque Parcours de la Mention dans les 10 dimensions (4 pages max.) :

- défis sociétaux,
- attractivité,
- inclusion,
- réussite,
- FTLV,
- professionnalisation,
- pluridisciplinarité,
- liens formation-recherche,
- compétences transversales

1^{er} avril 2020 : dépôt plateforme HCERES/MESRI

MÉTHODE PARTIE HAUTE

Envoi aux directeurs de composante des éléments suivants :

15 novembre 2019

1. Rappel du contexte, des enjeux et de la méthode (lettre de cadrage du 9 avril 2019)
2. Documents à déposer le 1^{er} avril 2020 plateforme HCERES/MESRI :
 - 2.1 [Fiche-type mention](#)
 - 2.2 [Fiche-type matrice-parcours](#)
3. Rappel de la nomenclature nationale des mentions de diplôme

4. Note sur l'accompagnement des responsables de formation pour renseigner les fiches-type mention et matrice-parcours
5. Calendrier du processus d'évaluation : auto-évaluation ex-post et demande d'accréditation des mentions de diplôme

25 novembre 2019

1. Fiches « Dimension »
2. Fiches « Défi sociétal » : thématiques grenobloises et leur justification, parcours de formation

=> **Feedbacks sur ces fiches possibles jusqu'au 16 décembre à une adresse générique**

Question de Michèle ROMBAUT : Qu'est-ce que la fiche « Dimension » ?

Réponse de Jean-François REDON : Les différentes dimensions avaient été présentées en CFVU : il s'agit de l'attractivité, l'inclusion, la réussite, etc. Le travail qui a été mené a permis de définir chaque dimension, ses ambitions, et les indicateurs associés.

CALENDRIER DU PROCESSUS D'ÉVALUATION

Processus d'évaluation : auto-évaluation ex-post et demande d'accréditation des mentions de diplôme

2019

25 nov. => envoi fiches « Dimension » et fiches « Défi sociétal » aux directeurs de composante

16 déc. => **feedbacks sur fiches « défi sociétal » à une adresse générique**

17 déc. => **retour HCERES sur les dossiers d'auto-évaluation (AE) mention** (mise à disposition dans Alfresco des retours d'AE et du modèle de fiche-type commentaires HCERES)

2020

15 janv. => remontée interne des fiches commentaires HCERES

10 au 14 fév. => comité de visite HCERES sur site (date en attente de confirmation)

14 fév. => remontée interne des projets de fiche-mention + fiches matrice-parcours

14 fév. au 1er mars => analyse et arbitrage des projets de fiches-mention + fiches matrice-parcours

24 fév. => **publication des rapports définitifs AE mention sur le site du HCERES**

Mars => vote des conseils de composantes + Présentation CFVU + vote CAC et CA

1er avril => **dépôt fiche mention + fiches matrice-parcours sur plateforme HCERES/MESRI**

RAPPEL PARTIE BASSE

■ **Partie basse :**

1. Maquette des parcours de la Mention

2. Cadrage réglementaire national :

- arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, ...etc.

3. Cadrage interne :

- définition des blocs de compétences,
- volume global du diplôme,
- volume annuel des activités encadrées,
- volume moyen d'une UE en rapport avec le nbre d'ECTS,
- nb de crédits ECTS par semestre,
- place des ETC,
- RDE,
- MCCC, ...etc

Décembre 2020 : maquette parcours finalisée

MÉTHODE PARTIE BASSE

2019

Novembre => envoi « rappel cadrage réglementaire national » aux directeurs de composante

=> identification des éléments de cadrage interne

Décembre => envoi **proposition des premiers éléments de cadrage interne**

2020

Janvier => cadrage interne définitif des premiers éléments

Janvier à mai => GT (membres de la CFVU, représentants composantes de formation,...) pour aborder les autres éléments du cadre interne

Mai => cadrage interne finalisé

Décembre => maquettes parcours finalisées

Question de Philippe SALTEL : Dans les éléments de cadrage internes, y a-t-il des éléments quantitatifs, notamment concernant les effectifs de mentions et parcours ?

Réponse de Jean-François REDON : Actuellement, ce type de « thématique » n'est pas clairement formalisé dans nos documents de cadrage interne. Cela pourrait faire l'objet d'un travail particulier si la future équipe politique le souhaite. J'invite les membres de la CFVU à faire remonter ce type de sujets à traiter.

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : Le groupe de travail auquel les membres de la CFVU participeront se réunira de janvier à mai. Quand vont avoir lieu les élections ?

Réponse de Jean-François REDON : L'élection du Président devrait avoir lieu autour du 10 janvier 2020. Nous pourrions donc potentiellement désigner les membres de la prochaine Commission pédagogique fin janvier.

2. Approbation des relevés de conclusions des séances de la CFVU des 19 septembre 2019 et 17 octobre 2019

Nicolas LESCA invite les membres de la CFVU à formuler d'éventuelles remarques suite à la lecture du relevé de conclusions du 19 septembre 2019.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider le relevé de conclusions de la séance du 19 septembre 2019.

Avec 24 voix favorables et 3 abstentions, la CFVU approuve à la majorité le relevé de conclusions de la séance du 19 septembre 2019.

[Annexe 1a : Relevé de conclusions du 19 septembre 2019](#)

Nicolas LESCA invite les membres de la CFVU à formuler d'éventuelles remarques suite à la lecture du relevé de conclusions du 17 octobre 2019.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider le relevé de conclusions de la séance du 17 octobre 2019.

Avec 20 voix favorables, 1 voix défavorable et 6 abstentions, la CFVU approuve à la majorité le relevé de conclusions de la séance du 17 octobre 2019.

[Annexe 1b : Relevé de conclusions du 17 octobre 2019](#)

3. Etudes

3.1. Approbation des capacités d'accueil de Licence

Nicolas LESCA présente les capacités d'accueil de Licence.

Les capacités d'accueil et le nombre d'étudiants inscrits via Parcoursup des années 2018-2019 et 2019-2020 ont été transmis aux composantes qui ont ensuite retourné leurs souhaits de révision des capacités d'accueil pour 2020-2021, en expliquant le cas échéant leurs demandes de modifications.

Approbation des capacités d'accueil en 1ère année de licence



Par rapport à la campagne 2019 :

- **La majorité des formations ont reconduit leur capacité d'accueil à l'identique**
- **Augmentation de 10 places pour LLCER Anglais Espagnol (Valence)**
- **Diminution de 68 places pour STAPS (51 à Grenoble et 17 à Valence)**
- **Diminution de 30 places pour le parcours chimie-biochimie**
- **Diminution de 30 places pour le parcours Informatique, Mathématiques et Applications**
- **Diminution de 30 places pour le parcours Sciences Ingénieur**
- **Diminution de 25 places pour le parcours Physique - Chimie - Mécanique - Mathématiques**
- **Diminution de 41 places pour Géographie et Aménagement**

Les diminutions des capacités d'accueil concernent 3 composantes.

Des moyens ont été alloués pour accompagner les augmentations des capacités d'accueil de STAPS ; il n'est donc pas certain que le ministère accepte cette demande de diminution.

Intervention de Pierre GILLOIS : Lorsque l'on fait remonter une demande de diminution des capacités d'accueil au ministère, cette demande doit obligatoirement être motivée juridiquement parlant. Je ne comprends donc pas quel est le problème de la baisse par rapport au ministère. Que se passe-t-il si le ministère refuse la baisse ?

Réponse de Nicolas LESCA : Le ministère publie un décret sur les capacités d'accueil. Si le temps le permet, il peut nous être demandé de réviser la copie, sinon je suppose que la capacité d'accueil de l'année précédente serait reconduite. Nous n'avons encore jamais été confrontés à cette situation.

Nicolas LESCA explique que dès la campagne d'admission APB de l'année 2016, l'IUGA avait signalé avoir fait une erreur pour le parcours *Géographie et aménagement* : la capacité d'accueil avait été fixée à 233 places alors que l'amphithéâtre ne peut accueillir que 180 étudiants. La demande de baisse est formulée par l'IUGA depuis plusieurs années, mais au regard du nombre d'inscrits qui était environ de 130, elle n'a pas été retenue par la Vice-présidence Formation. Cette année, il y a 186 étudiants inscrits et des problèmes d'encadrement émergent, ayant des conséquences négatives sur la pédagogie. Par ailleurs, il faut souligner que l'IUGA refusant catégoriquement de proposer des « oui si » et de classer, tous les étudiants sont acceptés, quelles que soient les capacités d'accueil.

Le DLST demande une diminution des capacités d'accueil de 4 parcours, principalement en raison de problèmes de locaux.

Intervention de Romain TINIERE : Il faudrait mettre en rapport le taux d'encadrement avec ces demandes de diminution.

Intervention de Jean-François REDON : Il y a aussi la question des modalités pédagogiques. Certaines formations proposent des travaux pratiques sur des équipements qui ne peuvent pas être déclinés à l'envie.

Intervention de Romain TINIERE : Oui, c'est le cas du DLST.

Argumentaire de la composante STAPS pour les demandes de diminution des capacités d'accueil des parcours *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* de Grenoble et Valence :

Retour Composantes Capacité d'Accueil 2020-2021	Proposition de modification 2020-2021	Argumentaire en terme de ressources si modification 2020-2021
550	-51	L'établissement n'est pas en capacité d'apporter des réponses pérennes en termes de salles pour faire face à la très grosse augmentation des capacités d'accueil de STAPS depuis 2016. STAPS souhaite continuer à accueillir l'ensemble des candidats du secteur mais mieux maîtriser le flux entrant de candidats hors secteur. Or chaque année, depuis le début de Parcoursup, la capacité d'accueil permet de faire une proposition à tous les candidats du secteur dès l'ouverture de la campagne Parcoursup, et appelle beaucoup de candidats hors secteur sur la fin de la période. Réduire les capacités d'accueil permettrait de continuer à faire une proposition à tous les candidats du secteur et maîtriser le flux de candidats hors secteur admis pour maintenir la promotion à un niveau absorbable par les équipes pédagogiques dans les locaux à leur disposition.
240	-17	

Argumentaire de la composante DLST pour les demandes de diminution des capacités d'accueil des parcours *Chimie et biochimie, Informatique, mathématiques et applications, Sciences pour l'ingénieur, Physique-chimie-mécanique-mathématiques* :

Retour Composantes Capacité d'Accueil 2020-2021	Proposition de modification 2020-2021	Argumentaire en terme de ressources si modification 2020-2021
160	-30	Les capacités d'accueil proposées sur Parcoursup, pour les parcours portés par le DLST, sont déterminées à partir du nombre maximal d'étudiants qui peuvent être acceptés par parcours (contraintes en termes de moyens humains et de locaux d'enseignement), dont nous déduisons - au vu de l'expérience des années précédentes - le nombre d'étudiants qui pourraient s'inscrire par d'autres voies (redoublants, étudiants étrangers admis via l'un des dispositifs dédiés). Après deux années de fonctionnement de cette plateforme d'inscription, le DLST désire revoir à la baisse les capacités d'accueil de 4 parcours : Chimie et Biochimie, Informatique, Mathématiques et Applications, Physique, Chimie, Mécanique, Mathématiques, et Sciences pour l'Ingénieur.
225	-30	En effet, lors de la rentrée 2019, nous avons été confrontés à une hausse importante des effectifs, en particulier dans les parcours cités, avec pour conséquence des groupes de TD "surbookés" (jusqu'à 115 %). A cela, trois raisons : - plus d'étudiants inscrits via Parcoursup (même si les chiffres restent, pour la majorité des parcours, inférieurs aux capacités d'accueil maximale annoncées) ; - un plus grand nombre d'inscrits via les dispositifs autres que Parcoursup, lié à une hausse du taux de redoublants qui se réinscrivent et à un meilleur taux d'inscription parmi les étudiants acceptés par la commission d'admission de la LST (alors que le nombre des admis était quasi stable) ; - une pénurie de locaux (problème récurrent depuis 8 ans, mais qui s'est aggravé cette année en raison des nombreux travaux à l'UGA) et d'enseignants (en raison du Plan de Retour à l'Equilibre de l'UGA, plusieurs emplois d'enseignants ont été gelés dans les composantes scientifiques), qui nous empêche de créer suffisamment de groupes de TD supplémentaires.
100	-30	
150	-25	La demande du DLST consiste à faire passer les capacités d'accueil des parcours CeB, IMA, PCMM et SPI de respectivement 190 à 160, 255 à 225, 175 à 150, et 130 à 100. Elle ne devrait avoir aucune conséquence sur le nombre d'admis par rapport à 2019 (les capacités d'accueil proposées restent supérieures aux admissions constatées ces dernières années), mais permettrait d'éviter une éventuelle explosion des admissions via Parcoursup, que le DLST ne pourrait en aucune façon assumer.

Nicolas LESCA indique qu'une partie des 400 000 € qui avaient été attribués pour accompagner l'augmentation des capacités d'accueil de l'UFR STAPS a été utilisée pour équiper les salles du bâtiment Bergès, bâtiment qui accueillera prochainement l'INSPE.

Intervention de Michèle ROMBAUT : Il me semble difficile de demander une diminution alors que des postes ont été attribués pour l'augmentation des capacités d'accueil.

Intervention de Jean-Luc REBOUD : L'UFR STAPS a actuellement moins d'inscrits que les capacités qu'elle propose.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Je trouve qu'il y a un problème de méthode : on demande aux composantes si elles souhaitent diminuer leurs capacités d'accueil puis on le leur refuse ; il faudrait dans ce cas leur dire dès

le départ que la seule possibilité est de les augmenter. Les composantes ont réfléchi, leurs demandes de baisse sont justifiées par des problèmes techniques tels que les locaux. Leurs arguments sont clairs et leurs propositions raisonnables. L'investissement pour accueillir les étudiants a-t-il été fait ces 5 dernières années ? A-t-on construit de grands bâtiments pour l'enseignement dans les domaines dont il est question ici ? Par ailleurs, je ne pense pas que les 80 000 € de masse salariale pour STAPS aient changé quoi que ce soit concernant le problème de sous encadrement. Le fait que les capacités d'accueil n'aient pas été atteintes est un autre problème ; les composantes peuvent anticiper les difficultés que poserait le fait de les atteindre. Il y a un vrai problème de capacités d'accueil et je suis partisan de valider ces demandes de baisse.

Intervention de Jean-Luc REBOUD : Ces composantes se prémunissent du fait que si elles remplissaient leurs capacités d'accueil, ce qui n'est pas le cas, elles auraient de vrais problèmes de locaux – ce que je veux bien entendre.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Au DLST, les conditions d'enseignement sont déjà dégradées. Les étudiants sont trois ou quatre pour un microscope. Il faut ajouter à cela que « le théorique » ne se produit jamais : les étudiants étant absents pour diverses raisons, ils se présentent à d'autres cours pour rattraper ce qu'ils ont manqué. Il faut donc avoir une capacité légèrement au-dessus pour gérer ce genre de problème.

Intervention de Romain TINIERE : Dans ma composante, nous ne faisons pas rattraper les cours lorsque nous ne sommes pas en capacité de le faire.

Intervention de Philippe SALTEL : Je m'interroge sur la baisse de 17 places pour les STAPS de Valence. En quoi cette diminution aurait-elle un effet sur l'encadrement ?

Question Séverine RUSSET-PENKETH : Y a-t-il un problème de locaux pour les STAPS de Valence ?

Réponse de Nicolas LESCA : J'ai connaissance de difficultés à Grenoble mais pas à Valence.

Argumentaire de la composante IUGA pour la demande de diminution des capacités d'accueil du parcours *Géographie et aménagement* :

Retour Composantes Capacité d'Accueil 2020-2021	Proposition de modification 2020-2021	Argumentaire en terme de ressources si modification 2020-2021
192	-41	- Baisse déjà demandée par le passé - Capacité actuelle incohérente avec moyens (humains + financiers) vue spécificité offre de formation (dès la L1 : TD, TP, visites de terrain, travail en salle informatique, etc.) - Création 6ème groupe de TD avant l'été. Sur la base des effectifs inscrits aujourd'hui nous aurions dû en créer un 7ème mais pas de vacataire, cours déjà commencés, etc. - Constat d'une dégradation des conditions d'enseignement, pour étudiants + enseignants. - Un 7ème groupe sera créé au 2nd semestre mais question : qui assurera enseignements ? - Bilan de rentrée très difficile (absence 2 ETP service scolarité) - Nous ne pouvons imaginer un fonctionnement à 233 : c'est suffisamment difficile en deça de la capacité d'accueil officielle (qui est toujours aussi théorique = nombre de places dans l'amphi du bâtiment Géographie). - Demande révision à la baisse, 192 étudiants (= 6 groupes * 32 étudiants/groupe).

Intervention de Philippe SALTEL : J'aimerais connaître le taux d'encadrement. L'équipe pédagogique est également une équipe de recherche, et elle choisit où elle place ses pions. Je ne veux pas faire un procès d'intention à l'IUGA, et je ne parle pas de l'IUGA : je connais le cas où il suffit d'investir beaucoup dans les masters à petits effectifs pour dire ensuite qu'on ne peut pas travailler en Licence avec beaucoup d'étudiants.

Intervention de Romain TINIERE : Il y a aussi le fait de refuser les heures complémentaires.

Intervention de Philippe SALTEL : Tout à fait, on ne fait pas d'heures complémentaires, on mise à fond sur la recherche... ce qui se justifie aussi. Nous n'avons pas tous les éléments pour juger ce qui est affirmé dans l'argumentaire.

Intervention de Romain TINIERE : Il faudrait savoir où l'on se situe par rapport à la moyenne du taux d'encadrement de l'UGA.

Intervention de Delphine ALDEBERT-MORIN : Dans tous les cas, les baisses peuvent être refusées par le ministère.

Réponse de Jean-François REDON : C'est l'autorité académique qui se prononcera par un arrêté. On ne sait pas quelle position adoptera la Rectrice.

Jean-François REDON lit un extrait de l'article 1 de la LOI n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants : « Les capacités d'accueil des formations du premier cycle de l'enseignement supérieur des établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur sont arrêtées chaque année par l'autorité académique après dialogue avec chaque établissement. Pour déterminer ces capacités d'accueil, l'autorité académique tient compte des perspectives d'insertion professionnelle des formations, de l'évolution des projets de formation exprimés par les candidats ainsi que du projet de formation et de recherche de l'établissement. »

Intervention de Jean-Luc REBOUD : Le seul critère retenu – et il n'est pas mentionné dans ce texte, est la gestion des flux entrants pour être sûr que tout le monde aura une place en septembre.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Prenons nos responsabilités, et décidons : considère-t-on que nous avons un problème de capacités d'accueil ? Les arguments du DLST et l'IUGA me convainquent. En revanche, la diminution de 17 places en STAPS me paraît étrange.

Intervention de Romain TINIERE : Pour l'IUGA, il n'y a pas de référentiel : on parle de 6 groupes, mais par rapport à quoi ?

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Soit on fait confiance aux composantes, soit on ne leur demande pas de nous donner leur analyse. En tant qu'élus, nous n'avons pas demandé d'avoir plus d'éléments pour se prononcer sur les capacités d'accueil.

Intervention de Romain TINIERE : Il me paraît aller de soi que lorsqu'on dit avoir des problèmes d'encadrement, on donne le taux d'encadrement.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Les taux d'encadrement sont tous pitoyables, même s'il est vrai qu'il y en a des plus pitoyables que d'autres.

Intervention de Philippe SALTEL : Non, absolument pas.

Nicolas LESCA propose de voter.

Intervention de Romain TINIERE : Nous n'avons pas les informations nécessaires pour nous prononcer au sujet de l'IUGA.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Le taux d'encadrement du DLST ne figure pas non plus dans le tableau.

Intervention de Romain TINIERE : En effet, mais le DLST évoque des problèmes de locaux.

Intervention de Nicolas LESCA : Les collègues de l'IUGA évoquent également des problèmes de places dans leur amphithéâtre, et je rappelle qu'ils nous le signalent depuis 3 ans.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Par ailleurs, on ne peut pas soupçonner l'IUGA de mettre tous ses moyens dans les masters ; cette composante gère une licence en propre, contrairement au DLST qui fait le bras armé des composantes des Sciences et techniques dont on peut imaginer ces jeux de diminution de leur investissement en L1 et L2. L'IUGA n'a aucune raison de faire cela.

Intervention de Philippe SALTEL : Je ne suis pas du tout d'accord. A-t-on déjà, dans cette université, fermé un master en raison d'effectifs trop limités ? Jamais. Il y a une boîte qui va intégrer l'Établissement public expérimental (EPE), qui n'est pas l'UGA actuelle, et qui est connue pour avoir multiplié ses masters. On a beaucoup de mal à fermer les formations. Cela utilise des ressources humaines qui ne vont pas en Licence et je considère en tant qu'ancien directeur d'UFR, que la licence est très souvent méprisée par les collègues, y compris par les plus gradés d'entre eux ; c'est dommage car il s'agit tout de même de la ressource de base pour avoir des étudiants en master. Par ailleurs, c'est aussi notre fonction de créer les diplômes de Licence, de ne pas simplement faire des chercheurs et des universitaires, mais aussi des personnes qui peuvent s'intégrer dans la vie professionnelle avec un bac +3. Le mépris pour la licence, tel que je le subodore dans beaucoup de lieux, est méprisable.

Intervention de Jean-Luc REBOUD : Si on doit rentrer dans le débat des taux d'encadrement, il faut voter séparément les différentes spécialités car elles dépendent de diverses composantes.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Si les arguments de l'IUGA sont basés sur les ressources humaines, je suis d'accord avec ce qui a été dit. S'ils sont basés, comme je l'avais lu, sur un problème de taille de salle informatique et de taille d'amphithéâtre, je ne suis pas d'accord.

Intervention de Nicolas LESCA : Il y a les deux arguments.

Intervention de Philippe SALTEL : L'amphi comprend 233 places selon ce qui est écrit dans l'argumentaire.

Intervention de Jean-Luc REBOUD : Nous avons potentiellement un problème d'équilibre interne concernant les composantes qui seraient dans des situations comparables et qui n'ont pas demandé de baisse.

Intervention de Nicolas LESCA : Dans le courrier qui est envoyé depuis trois ans aux composantes pour la remontée des capacités d'accueil, nous indiquons

dès le début que les diminutions ne sont pas particulièrement attendues et qu'elles doivent être justifiées de manière explicite et factuelle, et nous leur transmettons les éléments de cadrage. Il est possible que certaines composantes décident de tenter quelque chose pendant que les autres suivent les consignes.

Intervention de Jean-Luc REBOUD : Il s'agit pour les composantes de se prémunir d'un dépassement des capacités raisonnables en fonction des conditions matérielles et d'encadrement. Personne ne demande de réduire le nombre de places offertes par rapport à la réalité du moment. Il y a néanmoins le cas particulier de STAPS dont je me demande comment ils ont pu faire en 2018 étant donné le dépassement important de leur capacité d'accueil. Par expérience, on sait que lorsque l'on augmente les capacités d'accueil au-dessus de ce qui est raisonnable, on réduit la réussite des étudiants.

Intervention de Romain TINIERE : Je regarde les fiches de présentation disponibles sur le site internet. L'UIGA comprend 925 étudiants, 50 enseignants chercheurs et 33 personnels administratifs. La Faculté de Droit a quant à elle 3 200 étudiants, 80 enseignants chercheurs et 40 personnels administratifs.

Intervention de Nicolas LESCA : Il ne s'agit pas des mêmes pédagogies, les deux composantes sont donc difficilement comparables.

Intervention de Romain TINIERE : Oui, mais c'est parce qu'on ne peut pas faire une autre pédagogie étant donné les moyens dont on dispose. L'écart entre les deux composantes est tout de même monumental.

Intervention de Nicolas LESCA : La Faculté de Droit n'est pas la composante la plus pertinente pour faire des comparaisons.

Intervention de Philippe SALTEL : L'UFR ARSH comprend 1 600 étudiants et 55 enseignants chercheurs, soit le même effectif d'enseignants chercheurs pour quasiment le double d'étudiants.

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : Quel est le différentiel entre ce qui est demandé pour 2020-2021 et les capacités d'accueil actuelles de l'UGA ?

Réponse de Nicolas LESCA : En 2020-2021, il y a 214 places en moins pour une capacité totale de 8 200 environ.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les capacités d'accueil de Licence 1 sans modification par rapport à 2019-2020.

Avec 25 voix favorables et 2 voix défavorables, la CFVU approuve à la majorité les capacités d'accueil de Licence 1 sans modification par rapport à 2019-2020.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les capacités d'accueil de la licence 1 *Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)* du site de Grenoble, en baisse par rapport à 2019-2020.

Avec 18 voix favorables et 9 abstentions, la CFVU approuve à la majorité les capacités d'accueil de la licence 1 *Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)* du site de Grenoble, en baisse par rapport à 2019-2020.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les capacités d'accueil de la licence 1 *Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)* du site de Valence, en baisse par rapport à 2019-2020.

Avec 13 voix favorables, 7 voix défavorables et 7 abstentions, la CFVU approuve à la majorité les capacités d'accueil de la licence 1 *Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)* du site de Valence, en baisse par rapport à 2019-2020.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les capacités d'accueil de la licence 1 *Géographie et aménagement*, en baisse par rapport à 2019-2020.

Avec 9 voix favorables, 11 voix défavorables et 8 abstentions, la CFVU n'approuve pas les capacités d'accueil de la licence 1 *Géographie et aménagement*, en baisse par rapport à 2019-2020.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les capacités d'accueil des licences 1 du DLST en baisse par rapport à 2019-2020 : *Chimie et biochimie ; Informatique, mathématiques et applications ; Sciences pour l'ingénieur ; Physique - chimie - mécanique - mathématiques.*

Avec 17 voix favorables, 3 voix défavorables et 8 abstentions, la CFVU approuve à la majorité les capacités d'accueil des licences 1 du DLST en

baisse par rapport à 2019-2020 : Chimie et biochimie ; Informatique, mathématiques et applications ; Sciences pour l'ingénieur ; Physique - chimie - mécanique - mathématiques.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les capacités d'accueil de Licence 1 en hausse par rapport à 2019-2020.

Avec 26 voix favorables et 2 abstentions, la CFVU approuve à la majorité les capacités d'accueil de Licence 1 en hausse par rapport à 2019-2020.

[Annexe 2 : Tableau des capacités d'accueil L1](#)

3.2. Approbation des capacités d'accueil de Master 1

Nicolas LESCA présente les capacités d'accueil de Master 1.

Les masters MEEF ne sont pas inclus dans cette présentation, car des changements sont en cours et leurs capacités d'accueil seront votées début 2020.

Nicolas LESCA rappelle que les capacités d'accueil de master sont fixées au niveau de la mention, alors que celles de licences se déterminent au niveau du parcours.

Approbation des capacités d'accueil en 1ère année de Master

Rappel 2018 : CA 4243 (3431 hors MEEF), IA 3136 au 12 novembre 2018

Rappel 2019 : CA 4125 (3313 hors MEEF), IA 3162 au 12 novembre 2019

Proposition CA 2020 : 3276 (Hors MEEF - contexte réforme)

Par rapport à la campagne 2019 :

- 5 mentions sur 47 demandent à baisser leurs capacités d'accueil, 1 à les augmenter.
- Demande de baisse pour :
 - Accompagner de manière optimale les étudiants vers le M2 : Sciences Sociales (-10), parcours Statistique et Sciences de Données coordonné par les mentions MIASHS (-10) et Mathématiques et Applications (-2)
 - Fermeture de parcours au sein de la mention : Gestion Production Logistique Achats (-15), Urbanisme et Aménagement (-10)
- Demande de hausse pour :
 - Ouverture de parcours au sein de la mention LLCER parcours Anglais Allemand (+10)

Suite à des interrogations concernant le parcours *Anglais-Allemand* au sein de la mention LLCER, Jean-François REDON indique que cette formation a été créée en 2019-2020, avec 2 étudiants inscrits.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les capacités d'accueil de Master 1 sans modification par rapport à 2019-2020.

Avec 28 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité les capacités d'accueil de Master 1 sans modification par rapport à 2019-2020.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les capacités d'accueil de Master 1 en baisse par rapport à 2019-2020.

Avec 16 voix favorables, 4 voix défavorables et 8 abstentions, la CFVU approuve à la majorité les capacités d'accueil de Master 1 en baisse par rapport à 2019-2020.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les capacités d'accueil de Master 1 en hausse par rapport à 2019-2020.

Avec 21 voix favorables et 7 abstentions, la CFVU approuve à la majorité les capacités d'accueil de Master 1 en hausse par rapport à 2019-2020.

[Annexe 3 : Tableau des capacités d'accueil M1](#)

3.3. Approbation des capacités d'accueil de Master 2

Nicolas LESCA présente les capacités d'accueil de Master 2.

Approbation des capacités d'accueil en 2ème année de Master

- Généralisation du recrutement en M1 par la loi 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du 2ème cycle au système LMD

- Régime dérogatoire permettant recrutement en M2 pour certaines formations inscrites dans un décret actualisé chaque année
- A l'UGA, les 11 mentions de Droit sont concernées par le régime dérogatoire

=> Nécessité de voter les capacités d'accueil + modalités et dates de recrutement en M2

Approbation des capacités d'accueil en 2ème année de Master Droit par dérogation

Rappel 2018 : CA 400, IA 339 au 12 novembre 2018

Rappel 2019 : CA 388, IA 346 au 12 novembre 2019

Proposition CA 2020 : 398

Par rapport à la campagne 2019 :

- Augmenter de 10 pour la mention Droit des collectivités territoriales suite à création d'un nouveau parcours « gouvernance territoriale »

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les capacités d'accueil de Master 2.

Avec 25 voix favorables, 1 voix défavorable et 2 abstentions, la CFVU approuve à la majorité les capacités d'accueil de Master 2.

[Annexe 4 : Tableau des capacités d'accueil M2](#)

3.4. Approbation du changement d'intitulé de parcours de la double licence *Lettres/Histoire de l'Art et Archéologie*, au sein de la mention Lettres

Jean-François REDON présente la demande de changement d'intitulé de parcours de la double licence *Lettres/Histoire de l'Art et Archéologie*, au sein de la mention Lettres.

Changement d'intitulé de parcours double licence Lettres/Histoire de l'Art et Archéologie, mention Lettres

Historiquement, existence d'un double parcours intitulé lettres / histoire de l'art et archéologie

Le 4 juillet 2019, création d'un nouveau double parcours « Lettres **classiques** – Histoire de l'Art et Archéologie »

Aujourd'hui est demandé le changement d'intitulé du parcours initial lettres / histoire de l'art et archéologie en lettres **modernes** – Histoire de l'Art et Archéologie

=> Les contenus pédagogiques de la double licence Lettres/Histoire de l'Art et Archéologie correspondent aux enseignements de la licence Lettres Modernes

=> Volonté de clarté dans l'affichage de l'offre

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider le changement d'intitulé de parcours de la double licence *Lettres/Histoire de l'Art et Archéologie*, au sein de la mention Lettres.

Avec 27 voix favorables et 1 abstention, la CFVU approuve à la majorité le changement d'intitulé de parcours de la double licence *Lettres/Histoire de l'Art et Archéologie*, au sein de la mention Lettres.

[Annexe 5 : Changement intitulé parcours](#)

3.5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des Licences Professionnelles de l'IUT de Valence

Jean-François REDON présente les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des Licences Professionnelles de l'IUT de Valence.

Règlements des Etudes de Licence professionnelle Validés réglementairement et soumis au vote

IUT de Valence :

Domaine DEG : toutes mentions

Domaine STS : toutes mentions

Sous réserve de validation par le conseil de l'IUT de Valence, le 18 novembre 2019

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des Licences

Professionnelles de l'IUT de Valence, sous réserve d'approbation par le conseil de l'IUT de Valence.

Avec 26 voix favorables et 2 abstentions, la CFVU approuve à la majorité les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des Licences Professionnelles de l'IUT de Valence, sous réserve d'approbation par le conseil de l'IUT de Valence.

[Annexe 6 : Tableau de synthèse RDE/MCC LP IUT Valence](#)

3.6. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés

- **Création du DU Rebonds**

Sylviane HENNEBICQ présente la demande de création du DU Rebonds, pour les formations du sanitaire et du médico-social.

Objectifs : dispositif de remédiation

- Consolider les acquis et les connaissances fondamentales nécessaires aux formations du secteur sanitaire et médico-social

- Acquérir une méthodologie de travail en autonomie nécessaire à la poursuite d'études supérieures
- Explorer / reconsidérer le projet d'étude et professionnel

Public cible

Bacheliers : Commission d'accès à l'enseignement supérieur

- ST2S
- Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP)
- Service aux personnes et aux territoires (SAPAT)
- **Aucune proposition d'admission en IFSI sur Parcoursup**

Etudiants PACES de même profil (UGA)

IFSI : Institut de Formation en Soins Infirmiers

Nicolas LESCA indique que pour la première fois cette année, l'accès aux IFSI a eu lieu via Parcoursup. A l'échelle nationale, beaucoup de personnes n'ont candidaté que pour intégrer des IFSI et se sont retrouvées sans proposition. Le ministère est intervenu pour inciter les universités à mettre en place ce type de dispositif.

Capacité d'accueil

- 43 places
- Recrutement 2019-2020 : 32 étudiants
 - 29 étudiants admis via la CAES
 - 3 étudiants (Annulation inscription en PACES)

Enseignements

Semestre 1 (94 h)

- Mathématiques
- Expression orale
- Expression écrite
- **Anglais***
- Biologie
- Méthodologie de W
- Orientation

Semestre 2 (82 h + 70 h)

- Mathématiques
- Expression écrite
- **Anglais***
- Méthodologie de W
- Orientation
- **UE contributive (UE1.2)***
- Stage facultatif (70 h)

* ECTS capitalisable (formation IDE)

Statut

- Droits d'inscription : licence + CVEC
- Etudiant éligible aux bourses CROUS

Financement de la formation

- Dotation (2000 € / étudiant inscrit)

Question de Jean-Gabriel VALAY : D'où provient cette dotation ?

Réponse de Sylviane HENNEBICQ : Du ministère.

Question de Philippe SALTEL : A qui est-elle donnée ?

Réponse de Sylviane HENNEBICQ : A l'université.

Question de Marie MAZENOT : Ce DU donne-t-il le statut d'étudiant ?

Réponse de Jean-François REDON : Oui. Le dispositif qui existait précédemment est transformé en DU afin que les étudiants puissent bénéficier des bourses du CROUS.

Question de Jean-Gabriel VALAY : Ce DU est-il destiné à ceux qui n'ont pas pu entrer en IFSI et qui peuvent candidater à nouveau l'année d'après ?

Réponse de Sylviane HENNEBICQ : Cette formation s'adresse aux personnes qui n'ont pas été admises en IFSI sur Parcoursup, pour leur permettre de faire une année universitaire de mise à niveau.

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : Pourquoi en faire un DU alors qu'il ne s'agit pas d'un format classique de diplôme universitaire ? Pourquoi ne pas en faire un parcours ?

Réponse de Nicolas LESCA : Il ne s'agit pas d'une formation accréditée, on ne peut donc pas la créer sous la forme d'un parcours. Par ailleurs, il s'agit d'une demande expresse du ministère.

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : L'étudiant paye-t-il des droits d'inscription ?

Réponse de Nicolas LESCA : Oui, comme les autres étudiants : 170 €

Poursuite d'étude

Candidature via Parcoursup

- Filières sélectives
 - IFSI
 - IFMEM, DTS imagerie médicale
 - Appareillage et rééducation
 - Ergothérapie
 - BTS du secteur sanitaire et social
 - IFAS, IFAP
- Licence 1

Pas de doublement

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : C'est assez bien reconnu étant donné le nombre d'heures de formation, et si l'on compare la dotation à celle versée par le ministère pour un étudiant de Licence.

Réponse Nicolas LESCA : Le ministère nous donne 1 600 € par étudiant au-dessus de la capacité d'accueil, 2 000 € est donc plutôt une belle dotation en effet.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Il est préférable de communiquer sur le coût moyen d'un étudiant de Licence. Une licence, c'est 500 heures et à peu près 4 000 € de dotation par étudiant, ce qui fait 2 000 € les 250 heures. Pour ce DU, on a 2 000 € pour 200 heures.

Réponse de Sylviane HENNEBICQ : Oui, le but est de nous inciter à ouvrir cette formation.

Pilotage

- Responsable : José Labarère
- Co-responsable : Me Annick Bellanger
(cadre formateur responsable adjoint IFSI CHUGA)
- Conseil pédagogique
- Pérennisation 2020-2021 en vue de la création année propédeutique

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la création du DU Rebonds.

Avec 28 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité la création du DU Rebonds.

[Annexe 7a : Création DU Rebonds](#)

[Annexe 7b : Annexe financière DU Rebonds](#)

- **Règlements des études et modalités de contrôle des connaissances de 3 DU**

Jean-François REDON présente les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances de 3 DU.

Offre de formation non accréditée
Création Règlement des Etudes
Validé réglementairement et soumis au vote

IUT 2 :

- **DU Développer les compétences psychosociales (CPS)** : création validée par la CFVU du 4 juillet 2019
- **DU Égalité Femmes-Hommes** : évolution validée par la CFVU du 4 juillet 2019

UFR Médecine-Pharmacie :

- **DU Rebonds** (sous réserve de l'approbation de la création)

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des DU Rebonds et Développer les compétences psychosociales et le règlement des études du DU Égalité Femmes-Hommes.

Avec 28 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des DU Rebonds et Développer les compétences psychosociales et le règlement des études du DU Égalité Femmes-Hommes.

[Annexe 7c : RDE DU CPS](#)

[Annexe 7d : MCC DU CPS](#)

[Annexe 7e : RDE DU Rebonds](#)

[Annexe 7f : MCC DU Rebonds](#)

[Annexe 7g : RDE DU Egalité Femmes-Hommes](#)

- **Modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de 2 DU**

Jean-François REDON présente les demandes de modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de 2 DU.

Offre de formation non accréditée
Modification Règlement des études

IUGA:

DU Cartographie, Systèmes d'Information Géographique et analyse de données (C-SIGAD) :

- Modification des MCC :
pour les modules 1 à 4, les épreuves de contrôle continu (écrit ou oral) sont remplacées par une validation de l'assiduité.
- Modification de l'article 6 : Conditions de validation de la formation du RDE :
Le DU est décerné aux étudiants, qui ont assisté à l'ensemble des modules 1 à 4 et qui ont obtenu à la fois une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'écrit du module 5, plus une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'oral du module 5.

Question d'Emmy MARC : Les étudiants ont-ils tout de même droit à une ou deux absences ?

CUEF :

Diplôme supérieur d'aptitude à l'enseignement du français langue étrangère :

- conditions d'admission :

Mise en place d'un dossier de candidature avec lettre de motivation et CV (avant : entretiens)

Niveau requis : B2 au lieu du niveau B1 auparavant.

- assiduité aux enseignements : précisions apportées :

Au-delà de 25% d'absence, l'étudiant ne peut pas se présenter à l'examen et ne reçoit pas de diplôme.

- absence aux examens : en cas d'absence aux examens, sans justificatif, l'étudiant aura la note zéro

- ajout d'une session de rattrapage

- redoublement : autorisé sans conservation des notes

- conditions de validation de la formation : obtenir au moins 200 points sur 400 (les points sont désormais indiqués dans les MCC)

- augmentation tarif : 1970 € (dont 20€ frais dossier) (au lieu de 1830 € auparavant). Nouveau tarif déjà voté CA.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des DU Cartographie, systèmes d'information géographique et analyse de données (DU C-SIGAD) et Diplôme supérieur d'aptitude à l'enseignement du français langue étrangère (DU DSA).

Avec 15 voix favorables, 2 voix défavorables et 11 abstentions, la CFVU approuve à la majorité les modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des DU Cartographie, systèmes d'information géographique et analyse de données (DU C-SIGAD) et Diplôme supérieur d'aptitude à l'enseignement du français langue étrangère (DU DSA).

Annexe 7h : RDE DU C-SIGAD

Annexe 7i : MCC DU C-SIGAD

Annexe 7j : RDE DU DSA

Annexe 7k : MCC DU DSA

Annexe 7l : Annexe financière DU DSA

Question de Pierre GILLOIS : A quoi est due l'augmentation du tarif ?

Réponse de Jean-François REDON : Le modèle économique du CUEF est basé uniquement sur des ressources propres.

Question de Marie MAZENOT : Comment justifient-ils l'augmentation ?

Réponse de Jean-François REDON : Ce changement de tarif est donné ici à titre informatif puisqu'il a déjà été approuvé par le CA.

4. Questions diverses

Néant

La séance est levée à 18h15.

Annexe 1a : Relevé de conclusions du 19 septembre 2019

Annexe 1b : Relevé de conclusions du 17 octobre 2019

Annexe 2 : Tableau des capacités d'accueil L1

Annexe 3 : Tableau des capacités d'accueil M1

Annexe 4 : Tableau des capacités d'accueil M2

Annexe 5 : Changement intitulé parcours

Annexe 6 : Tableau de synthèse RDE/MCC LP IUT Valence

Annexe 7a : Création DU Rebonds

Annexe 7b : Annexe financière DU Rebonds

Annexe 7c : RDE DU CPS

Annexe 7d : MCC DU CPS

Annexe 7e : RDE DU Rebonds

Annexe 7f : MCC DU Rebonds

Annexe 7g : RDE DU Egalité Femmes-Hommes

Annexe 7h : RDE DU C-SIGAD

Annexe 7i : MCC DU C-SIGAD

Annexe 7j : RDE DU DSA

Annexe 7k : MCC DU DSA

Annexe 7l : Annexe financière DU DSA